

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 051-215101395-20230324-1513-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Date de convocation :

10 mars 2023

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Était absente et excusée Madame : CASERT Catherine.

Ayant donné leur pouvoir : Monsieur ROBERT Pascal à RENAULT Sylvaine et Monsieur MAILLARD Dany à Monsieur ROUSSINET Jérôme.

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1513/2023

Objet :

Mise en application du
règlement intérieur après
avis du CT

Après avis favorable du Comité Technique réunit en date du 22.11.2022 et lecture des observations, Monsieur le Maire appelle au vote les membres du Conseil Municipal concernant la mise en application du Règlement intérieur.

Ces derniers **décident à l'unanimité :**

- d'adopter le règlement intérieur, avec quelques modifications relatives aux observations du Comité Technique,
- de mettre en application le présent règlement dès le 1er avril prochain.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 31 mars 2023.

Le Maire,
J. ROUSSINET

